

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 FEVRIER 2019**

**Présents :** MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

**Absente :** MUHLENHOVER Danièle

**Secrétaire de séance :** DUMENY Catherine

Convocation : 22/01/2019

Affichage : 12/02/2019

M. SCHNEIDER, agent ONF présente au conseil municipal le programme de marquage de coupes au titre de 2019 , le programme de travaux forestiers et le bilan de l'année 2018

**Destination des coupes 2019**

Parcelle 35 : Ouverture des cloisonnements pour vidanger les parcelles 37 et 38

Parcelle 20 : Déjà prévue en 2016, non réalisée, une première partie de jeune peuplement à entretenir et la deuxième partie composée de divers. Possibilité de reporter la destination de cette parcelle d'un an. ( report décidé par le conseil municipal)

Parcelles 1 et 2 : Reste de la tempête de 1999 et souille (noisetiers et épines blanches) . Ouverture de cloisonnements et martelage pour les affouages 2020.

Parcelle 34 : M. Schneider propose d'annuler cette parcelle.

Parcelle 37 et 38 : Parcelles déjà martelées, à destination de bois d'industrie

Parcelle 39 : Parcelle isolée, demander à M. ZEHR l'autorisation de passage pour vidange du bois

Parcelle 40 et 41 : Proposées à la vente sur pied pour tous les gros bois et éventuellement le taillis. Les cloisonnements ont été réalisés en 2018 , présence de deux pistes.

Parcelle 43 : Ouverture de cloisonnements à réaliser pour la vente sur pied. Présence de vestiges de guerre, nombreux chablis et arbres cassés. Prix de retrait à déterminer.

**Programme travaux forestiers 2019**

Parcelle 18 : Nettoyage jeune peuplement. Dernier passage en 2011 suite à la tempête. Il convient d'enlever les hêtres malformés et de sortir la diversité.

Parcelle 15 : Peuplement régénéré lors de la tempête de 1999, nettoyage à prévoir afin de retravailler la diversité, dernier passage en 2012

Parcelles 14 – 24 – 26 et 32 : Entretien des cloisonnements d'exploitation

**Bilan forestier année 2018**

- Dépenses : 5 824.37 euros
- Recettes : 9 667.48 euros

**N° 01-2019 : Destination coupes de bois 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

Parcelles n° : 1 – 2 – 35 – 37 – 38 – 39 – 40 – 41 - 43

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La vente sur pied des parcelles : 35 – 37 – 38 – 39 – 40 – 41 – 43
- La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et éventuellement des houppiers des parcelles : 1 et 2

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

- Décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M.MARCUS Hubert

M. HAZARD Jean

M. HAZARD Guy

Et fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 30/04/2020
- le délai de vidange au 30/09/2020

Le conseil municipal demande le report des coupes suivantes, inscrites à l'aménagement : 20 - 34

### **N° 02-2019 : Travaux forestiers 2019**

Le Conseil Municipal, oui, le programme d'action de travaux forestiers 2019 présenté par l'ONF, accepte par 6 voix son contenu :

#### **TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**

Réseau de desserte, entretien des lisières le long des parcelles 34-35 et 35-36

Pour un montant HT de 2 020 euros HT

#### **TRAVAUX SYLVICOLES**

- Nettoyement de jeune peuplement , parc 15 et 18
- Maintenance mécanisée des cloisonnements d'exploitation, parc 14 – 24 – 26 - 32

Pour un montant HT de 11 080 euros.

soit un montant total **HT de 13 100 euros.**

### **N° 03-2019 : Fondation 30 Millions d'Amis**

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la résiliation par la fondation 30 Millions d'amis de la convention de stérilisation des chats errants. Le succès de l'opération ne permet plus à la fondation de faire face financièrement aux très nombreuses sollicitations. Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle convention dans laquelle la commune s'engage à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et identification.

Le Conseil Municipal , considérant que le problème des chats errants est sans fin, décide à l'unanimité de ne pas poursuivre l'opération de stérilisation de ces chats.

#### **Questions diverses**

-Demandes de subvention : Association de Prévention routière et Groupe de secours catastrophe français (sapeurs-pompiers humanitaires) : Pas de subvention votée au profit de ces structures.